



**Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL**

**Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies**

**N° d'entreprise : 0680.919.907**

**Courriel : [fewassm@gmail.com](mailto:fewassm@gmail.com)**

**Site internet : [www.fewassm.be](http://www.fewassm.be)**

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU 16 MARS 2021**

**Présents :** E. Bersoj, M. Bosmans, I. Cammarata, E. Dejardin, C. Dungalhoff, Th. Gérard, R. Lejeune, V. Liesens, I. Linkens, T. Marchica, S. Meunier, P. Muyemba, F. Pitz, A Semaille, C. Vrancken

**Animateurs :** I. Cammarata et I. Linkens

**1) Présentation Emel Bergsoj, coordinatrice FéWaSSM**

Emel Bergsoj a commencé le 1er mars en tant que coordinatrice à la FéWaSSM. Elle est actuellement à temps plein jusqu'au 30/06/21.

Elle présente son parcours professionnel.

Les personnes qui assistent à la réunion se présentent.

**2) Approbation du PV du 23/02/2021**

Le PV du 23/02 est approuvé.

Un membre revient sur la décision de mettre les ETP Get Up en non subventionné dans le RASH. Il est répondu que c'est parce qu'ils ne font pas partie de l'agrément.

Quid alors de les déclarer dans le cadastre ? Il est répondu positivement qu'il faut les déclarer. Il semblerait par contre que le personnel des subventions facultatives ne doit pas être déclaré. C'est la 1<sup>ère</sup> fois que le membre voit cette précision.

**Commenté [LI1]:** Depuis l'information a été communiquée qu'il ne fallait pas les déclarer

**Il est proposé de vérifier si le fait de ne pas déclarer le personnel des subventions facultatives est nouveau pour éventuellement interpellier l'AVIQ. S. Meunier propose de d'abord interpellier la FASS.**

### **3) Suivi encodage saturation des services**

Les membres présents ne semblent pas avoir rencontré de difficultés à remplir le tableau.

Mais il y a un doute sur le fait que les données soient comparables.

Plusieurs membres pensent qu'il est préférable de garder cette impression pour nous pour éviter que l'AVIQ soit tentée d'imposer un logiciel unique d'encodage.

D'autres pensent qu'il faudrait attaquer le problème à la source c'est-à-dire définir la manière d'encoder les prestations.

Emel explique les aller-retours avec l'AVIQ de la semaine passée qui expliquent le fait que les services aient été relancés. L'AVIQ s'est elle-même trompée dans ses décomptes de réponses reçues.

Quid de si c'était le rôle de la Fédération de vérifier si l'AVIQ recevait les tableaux qu'elle demande ? En temps normal non mais ici la FéWaSSM s'était impliquée dans l'élaboration de ces indicateurs comme alternative à l'encodage de PLASMA.

### **4) Harmonisation de l'encodage des prestations : suivi et méthodologie**

Le CA a validé la nécessité de mettre en place un groupe de travail sur l'harmonisation des encodages des prestations.

En conséquence S. Meunier a contacté l'AVIQ pour savoir ce qui était en cours de leur côté (rumeurs sur un outil commun). Elle a eu C Buret qui a confirmé que l'AVIQ travaille sur un RASH intersectoriel. A la question de la concertation ou de la constitution d'un groupe d'experts, C. Buret n'y voit pas de nécessité : l'AVIQ reviendra vers le secteur quand le travail sera abouti.

**La CAF demande que la FASS et l'UNIPSO soient interpellés sur ce travail en cours de l'AVIQ qui confirme les rumeurs alors qu'il y a eu de nombreuses interpellations dans différentes réunions sur ces travaux, sur qui y travaillent, sur les objectifs poursuivis. Le point sera préalablement porté au CA.**

Il est rappelé que le précédent RASH avait été établi en concertation intersectorielle menée par l'UNIPSO

### **5) Subventions : 2ème avance et autres suivis (prime encouragement)**

Tout le monde a reçu sa 1<sup>ère</sup> avance 2021.

Les soldes des ANM 2019 ont été enfin reçus.

Concernant la subvention informatique, il ne sera pas possible d'avoir une dérogation sur la deadline des factures. Quid des frais du site internet ? Les membres présents trouvent que c'est un outil de communication vis-à-vis des usagers et donc cela doit pouvoir se justifier. L'arrêté donnait des exemples suivis de ... C'est donc probablement large.

I. Linkens rappelle les règles de subventionnement des SSM : pour l'année T :

- pour le 1/3/T, une 1<sup>ère</sup> avance **est versée** correspondant à 85 % de la subvention correspondant au montant T-2. Elle est indexée s'il y a eu une indexation entre T-2 et T ;
- pour le 01/09/T, si les décomptes de T-1 sont clôturés, on **peut recevoir** une seconde avance représentant la différence entre la 1<sup>ère</sup> avance et le montant correspondant à 90% de la subvention de T-1 ;
- Dès que les décomptes sont clôturés, le solde de la subvention T est versé.

Cf. annexe, Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue d'harmoniser et de simplifier le processus d'octroi et de contrôle des subventions et les rapports d'activités (4/12/2014).

## 6) Vaccination

I. Linkens explique les revendications de la FéWaSSM d'une vaccination généralisée de l'ensemble des travailleurs. A la réunion hebdomadaire avec le Cabinet du 04/03/21 à laquelle Y Heusden, cheffe de Cabinet adjointe, participait, la position a enfin été entendue et nous avons été informés que cela bougerait rapidement. L'information a été envoyée aux membres dans la foulée. Mais cela ne s'est pas encore traduit en faits.

Quid du temps de travail ? Il n'y a aucune base légale → chaque employeur peut décider des mesures qu'il souhaite mettre en place. Des membres ont décidé de l'octroyer sur le temps de travail, d'autres ont octroyé un petit chômage rémunéré mais avec une durée maximale, chez d'autres cela ne fait partie du temps de travail. Chaque employeur reste donc libre d'appliquer ce qu'il souhaite en l'absence d'un protocole au niveau Fédéral.

A la question de savoir si les emplois Get Up seront convoqués, un service répond que ses psychologues l'ont été sur base de leur numéro d'agrément.

Quid des taux de vaccination ? Ils sont assez élevés parmi le personnel des structures de soin. Vu l'insistance de la FéWaSSM sur une vaccination généralisée, ce serait porteur que le taux de vaccination des SSM soit également élevé.

Comment l'AVIQ va-t-elle convoquer nos travailleurs ? Comment va-t-elle faire la distinction entre ceux qui ont été convoqués et ceux à convoquer ? **L'AVIQ devrait être interrogée sur ce point technique.**

A noter que l'AVIQ ne pourra pas demander qui a été vacciné ou pas. C'est une donnée médicale confidentielle.

**7) Divers et odj prochaines réunions**

Divers : le fichier des activités de perfectionnement doit être envoyé pour le 31/03. Certains services l'incluent dans le PSSM, d'autres le mettent à part.

Prochaine réunion de la CAF prévue le 20/04/2021.